



AUTORISATION PHOTOGRAPHE

ANNEXE 7

Autorisation Photographe Club

Objet :

La présente autorisation a pour objet l'octroi, par le Photographe au bénéfice de la FFHandball, d'une licence non-exclusive d'utilisation des photographies réalisées le (Date) à

(Mentionner le lieu), concernant les joueuses professionnelles de handball du club de

L'ensemble des photographies réalisées lors de ce shooting et mis à disposition par le Photographe est inclus dans le champ de la présente autorisation.

Concession d'utilisation de photographies :

Le Photographe concède, à titre non exclusif, à la FFHandball le droit d'utiliser les photographies visées en objet sur les supports et pour les usages déterminés ci-après :

- Le droit d'utiliser les photographies exclusivement dans le cadre d'une promotion de la pratique sur les supports notamment papier, électronique, magnétique, optique ou numérique tel que notamment, R.A.M., R.O.M., CD, DVD, disques durs, bandes, clés USB, base de données, etc., y compris sur le réseau internet et les réseaux sociaux ;
- Le droit d'utiliser les photographies pour leurs opérations promotionnelles concernant un évènement directement lié au Handball, sur les supports visés ci-dessus ;
 - Les entités autorisées à utiliser les photographies sont : d'une part, la FFHandball pour les supports relevant de la Ligue féminine de handball (LFH), d'autre part les 14 clubs de handball féminin autorisés à évoluer en LFH, enfin les partenaires nationaux de la Ligue dans la limite de 5 photos.

Crédit à mentionner :

Il est précisé que ces utilisations seront être faites **à titre strictement non-commercial.**

Toute utilisation commerciale d'une ou plusieurs photographies devra faire l'objet d'un accord exprès et préalable du Photographe.

Mentions et crédits :

Le Photographe jouit, en tant qu'auteur, du droit au respect de son nom, de sa qualité et de son œuvre, ainsi que du droit de divulgation de son œuvre. Ce droit est attaché à sa personne. Il est perpétuel, inaliénable et imprescriptible.

La FFHandball et les clubs de LFH s'engagent donc pour toute utilisation des photographies à mentionner le crédit photo du Photographe.

Durée :

Les droits énumérés ci-dessus sont consentis jusqu'à la fin de la saison sportive 2023-24, soit jusqu'au 30 juin 2024.

Territoire :

La présente concession d'utilisation des photographies est consentie pour le monde entier et pour la durée des droits d'auteur, étant précisé que l'autorisation consentie par le Photographe vise aussi une utilisation des photographies sur le réseau internet.

Destination :

La concession des droits ci-dessus énumérés sont consentis de façon non-exclusive et à titre strictement non-commercial à la FFHandball pour les besoins propres de la LFH et de ses clubs dans le cadre des opérations promotionnelles autour du handball féminin de haut niveau.

Différend :

Tout différend qui viendrait à se produire entre le Photographe, la FFHandball et/ou un club de LFH, de quelque nature que ce soit, sera obligatoirement et préalablement à toute saisine de la juridiction compétente pour trancher le litige au fond, soumis à une médiation qui devra se tenir entre les parties concernées dans un Centre de Médiation agréé FFCM (Fédération Française des Centres de Médiation).